

# LETTRE D'INFORMATION

## déchets COLLECTE ET PRÉVENTION

MAI 2017. #3



Chers concitoyens,

Une nouvelle Communauté d'agglomération a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

49 communes et plus de 100 000 habitants composent la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Du côté de la gestion des déchets, Saumur Agglodpropreté reste votre opérateur sur un territoire qui s'étend de la ville de Saumur aux cantons de Montreuil-Bellay et de Saumur Sud.

Nous continuerons, comme nous l'avons fait ces quatre dernières années, de proposer un service au plus près de vos besoins, tout en restant vigilant à la maîtrise de nos coûts. L'optimisation de nos dépenses en collecte, précollecte et traitement des déchets participent à cette maîtrise. Nous avons à cœur de travailler en étroite collaboration avec le Vice-Président *Environnement, Déchet et Transition énergétique*, M. Anatole Micheaud, et les syndicats des autres territoires, pour préparer ensemble le futur de la gestion des déchets sur l'agglomération. ”

**Jean-Marcel SUPIOT**

Président de Saumur Agglodpropreté

### Coût des déchets

## RÉDUIRE LE COÛT du tout-venant

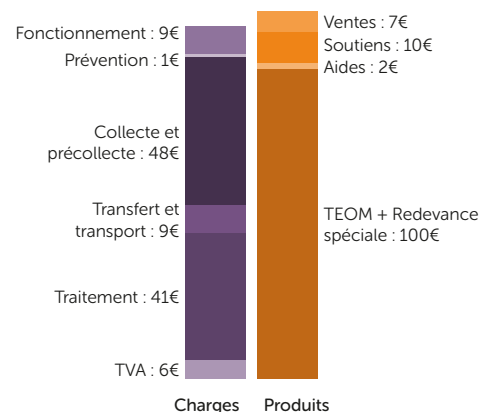
Votre service de gestion des déchets est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. D'autres recettes s'ajoutent à ce mode de financement principal : les soutiens versés par les éco-organismes agréés, la vente de matériaux issus du tri, la vente d'énergie issue de la valorisation énergétique et la redevance spéciale payée par les professionnels.

Une part croissante du coût des déchets est liée à leur traitement. Les déchets les plus chers à traiter sont ceux apportés en déchèterie dans le tout-venant non-incinérable. En effet, puisqu'ils ne peuvent être ni recyclés, ni valorisés, ces déchets sont enfouis. Ils représentent une charge en termes de transport et de traitement. La valorisation énergétique du tout-venant incinérable revient un peu moins cher grâce à l'énergie produite, mais elle reste plus chère que le recyclage ou la valorisation.

En 2016, Saumur Agglodpropreté a œuvré pour une meilleure valorisation des déchets apportés en tout-venant en déchèterie. Deux nouvelles filières ont été mises en place : le bois traité qui sera

valorisé en plaquettes pour chaudière et les films en plastique qui seront recyclés. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un effort supplémentaire de tri qui vous est demandé. Pour autant, sachez que cela présente un intérêt environnemental réel puisque, plutôt qu'être incinérés, ces matières seront valorisées. L'intérêt économique est également présent, puisque leur traitement sera moins cher, ce qui permet de maîtriser le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, voire de la baisser à l'avenir. •

### Répartition des charges et produits en € HT/habitant



Montants moyens nationaux, ADEME 2015

C'est de saison



## Mon jardin ZÉRO DÉCHET VERT

Depuis l'arrivée des premiers beaux jours, les déchets verts s'accumulent au jardin. Quelques solutions pratiques et économiques existent pour entretenir votre jardin tout en valorisant au maximum vos déchets verts. Votre jardin et l'environnement ne s'en porteront que mieux !

### Entretenir mon gazon

- Pour espacer les temps de tonte, choisissez des variétés de gazon à pousse lente au moment du semis, puis pratiquez la tonte haute (6 à 8 cm) qui ralentit la pousse du gazon et évite le développement des mousses et des pissenlits.
- Laisser sur place l'herbe tondue évite un ramassage fastidieux. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

➤ Paillez vos massifs, plantes potagères ou jardinières, cela évite l'évaporation et permet de limiter les arrosages.

### Valoriser mes déchets verts

- Saumur Agglopropreté distribue toute l'année des composteurs afin que vous puissiez y stocker vos déchets organiques (feuilles mortes, pelouse, épluchures, etc.) Une fois décomposés, ces déchets amélioreront la qualité de votre sol et nourriront vos végétaux.
- Adoptez le broyage des branchages et des tailles de haies. Le broyat obtenu pourra être utilisé sous forme de paillis pour vos parterres et vos massifs. Cette pratique permet d'améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant

Saumur Agglopropreté est partenaire de Loire Compost Environnement et d'Anjou Bois Énergie pour la célébration de leurs 15 et 10 ans. Nous serons présents le samedi 17 juin 2017 à Cizay-la-Madeleine pour l'animation d'ateliers sur le compostage et le paillage. C'est aussi l'occasion de visiter les entreprises et d'assister à des démonstrations de matériels. Ambiance musicale, tombola et restauration sur place. •

➤ Plus d'informations au  
02 41 67 00 41. 1 rue des Chasles  
à Cizay-la-Madeleine



le développement des mauvaises herbes. Jusqu'à la fin mai, nous vous proposons ce service tous les vendredis de 13h30 à 15h30 à la déchèterie de Bellevue.

- Si vous faites face à une trop grande quantité de déchets verts ou si vous ne souhaitez pas les composter vous-même, vous devez les déposer dans une déchèterie. Il est en effet interdit de brûler les végétaux ou de les jeter dans la nature. •

Prévention



## Verrie, une commune qui agit pour RÉDUIRE SES DÉCHETS

La commune de Verrie est engagée dans une démarche exemplaire et participative vers le zéro déchet. Pendant un an, habitants, professionnels et organisateurs de manifestations vont être accompagnés par Saumur Agglopropreté pour réduire les déchets produits sur le territoire. Après une enquête sur la gestion des déchets et l'intérêt porté aux actions de réduction, une première animation sur le broyage des végétaux, le paillage et le compostage a été organisée le 11 mars dernier. •

➤ Plus d'informations sur la page Facebook du projet « Verrie Zéro déchet »



# Trions + d'emballages

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les sacs, sachets et films plastique peuvent être déposés avec les emballages recyclables. Sachets à légumes, sacs de congélation, recharges en berlingot, films alimentaire, films de protection de la presse ou sur-emballages de packs d'eau ont rejoint les « jaunes ». Un nouveau geste de tri que vous vous appropriez progressivement et qui permet déjà de recycler et de valoriser plus de plastique. Ainsi, avant l'extension les films et sacs ne représentaient qu'à peine 0,4% du poids des emballages triés par notre centre de tri, ils sont passés à 0,81% sur les quatre derniers mois de 2016, soit une tonne de plastique recyclé par mois. •

Le Petit guide Déchet vous rappelle les consignes de tri à appliquer au quotidien. Si vous ne l'avez pas déjà, vous en trouverez à l'accueil de votre mairie. •



## Exemples de films et sacs acceptés



## Grands plastiques SOUPLES

Après les plastiques souples d'emballages alimentaires, les grands plastiques souples, qu'ils soient transparents, opaques ou à bulles sont désormais recyclables. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, des supports destinés à leur collecte ont été installés dans les déchèteries du Clos Bonnet et de Bellevue. Une raison de plus pour venir en déchèterie ! •

➤ Service réservé aux particuliers, limité aux plastiques propres, hors plastiques aluminisés, plastiques craquants et plastiques tissés.

## Partenariat



## MARATHON DE LA LOIRE ici aussi on trie.

Nous étions aux côtés des organisateurs du premier Marathon de la Loire, le 16 avril dernier. Nous les avons accompagnés dans la sensibilisation des spectateurs et des coureurs aux enjeux liés aux déchets, ainsi que dans la gestion des déchets produits. Grâce à l'implication de tous, un maximum de déchets a pu être valorisé, y compris les gobelets utilisés par les coureurs qui ont été triés séparément des autres déchets et qui pourront donc exceptionnellement être recyclés. •



# LES MEUBLES ont un nouvel avenir

Lorsque vous achetez un meuble neuf, vous payez une contribution qui est ajoutée au prix du meuble.

Cette éco-participation permet de financer le tri, le recyclage et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement. Quand on sait qu'une famille de 4 personnes jette près de 80 kg de mobilier par an, l'intérêt environnemental est plus qu'évident...

Les déchèteries de Bellevue et du Clos Bonnet disposent de bennes dédiées au mobilier usagé. Elles ont été installées par Éco-Mobilier, l'éco-organisme qui met en place des solutions de collecte et de valorisation pour vous permettre de vous séparer de vos anciens meubles.

### Que deviennent les meubles ?

Tous les meubles ou parties de meubles peuvent être déposés dans la

benne « Mobilier », quels qu'en soient le type, le matériau ou la taille. Les meubles usagés collectés sont ensuite triés par matière : bois, mousse, métal et plastique sont séparés, puis autant que possible recyclés. Le bois d'une étagère peut par exemple servir à fabriquer des panneaux de particules et le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux. Les matières qui ne peuvent pas être recyclées ou réutilisées sont valorisées comme source d'énergie. Ainsi, près de la moitié du mobilier usagé collecté par la filière est recyclé et 33 % sont valorisés comme source d'énergie. •

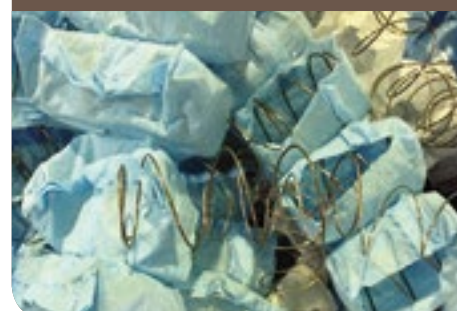
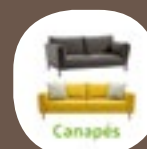
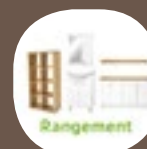
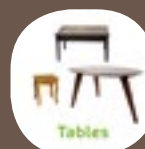
➤ Plus d'informations sur [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

**écomobilier**  
COLLECTER • TRIER • RECYCLER



### Consigne de tri

Tous les meubles ou parties de meubles doivent être déposés dans la benne « Mobilier ».



### Prévention



## RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX du bâtiment en déchèterie

40 millions de tonnes de matériaux de construction-déconstruction finissent leur vie dans les déchèteries chaque année en France, sans autre valorisation que l'incinération ou l'enfouissement. Une partie pourrait être réutilisées en construction ou en rénovation. Depuis début mars, Saumur Agglopropreté apporte sa pierre à la réflexion en portant une étude qui permettra d'établir un état des lieux des matériaux jetés dans les déchèteries du Saumurois et de leur potentiel de réutilisation pour la construction ou la rénovation. •

➤ Ce projet est financé par le PNR Loire-Anjou-Touraine et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par l'association Matière Grise.

### Saumur Agglopropreté

201, boulevard Jean Moulin  
49400 SAUMUR • 02 41 50 44 67 •  
accueil@agglopropre49.fr •  
[www.agglopropre49.fr](http://www.agglopropre49.fr)

Directrice de la publication : Aurélie Kaminski • Rédaction : Mathilde Cochard, Léa Dubois, Aurélie Kaminski • Graphisme : Léa Dubois • Crédits photos : Eco-Emballages, PIXIM Communication, Eco-mobilier, Matière grise • Impression : Imprimerie Loire Impression - Tirage 25 475 exemplaires - Imprimé sur papier 100% recyclé • Diffusion : La Poste

Une société  
au service de

**SAUMUR  
VAL DE LOIRE**  
AGGLOMÉRATION